

Pierre PAPROCKI
commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD
commissaire
aux comptes

Virginie GASSMANN-ROY
commissaire
aux comptes

43 rue des Mines
CS 23102
25403 AUDINCOURT CEDEX
tél. 03 81 35 51 41
audit@sodecc.fr



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

*Rapport sur les comptes annuels : 19 pages
Rapport spécial : 3 pages*

Présentés à :

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association

ADRA FRANCE
Adventist Development and Relief Agency
130 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

SIREN : 505 033 803

par

Pierre PAPROCKI
Commissaire aux Comptes associé
Gérant

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ADRA FRANCE
Adventist Development and Relief Agency
130 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

SIREN : 505 033 803

Mesdames et Messieurs les Membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADRA FRANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les paragraphes suivants de l'annexe des comptes annuels :

- ❖ « Tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé » ;
- ❖ « Autres informations », concernant notamment :
 - les heures de bénévolat et les dons en nature dont a bénéficié l'association au titre de l'année 2023, par ailleurs indiqués à la suite du compte de résultat (« Evaluation des contributions volontaires en nature ») ;
 - l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation du montant, comptabilisé dans vos comptes, des engagements au 31 décembre 2023 en matière d'indemnités futures de départ à la retraite, nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie retenue par l'association et à vérifier par sondages, sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*



- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à AUDINCOURT, le 17 mai 2024

***Pour SODECC AUDIT SARL :
Pierre PAPROCKI
Commissaire aux Comptes associé
Gérant***



ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	3 555,00	2 503,83	1 051,17	0,07	125,38	0,01
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	426 370,47	163 593,11	262 777,36	17,27	270 574,88	18,59
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	3 318,96		3 318,96	0,22	3 318,96	0,23
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	1 249,19		1 249,19	0,08	1 249,19	0,09
TOTAL (I)	434 493,62	166 096,94	268 396,68	17,63	275 268,41	18,91
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					18,50	0,00
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	271 850,45		271 850,45	17,86	269 972,02	18,55
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie	200 000,00		200 000,00	13,14		
Disponibilités	779 948,03		779 948,03	51,25	907 766,40	62,37
Charges constatées d'avance	1 790,49		1 790,49	0,12	2 346,27	0,16
TOTAL (II)	1 253 588,97		1 253 588,97	82,37	1 180 103,19	81,09
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 688 082,59	166 096,94	1 521 985,65	100,00	1 455 371,60	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires	804 597,07	804 597,07
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	288 659,55	206 486,56
. Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	112 720,60	82 172,99
Situation nette (sous total)	1 205 977,22	1 093 256,62
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		125,38
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 205 977,22	1 093 382,00
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	252 205,85	278 291,17
TOTAL (II)	252 205,85	278 291,17
PROVISIONS		
Provisions pour risques	7 107,00	
Provisions pour charges	10 814,52	47 929,40
TOTAL (III)	17 921,52	47 929,40
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	701,81	483,28
Emprunts et dettes financières diverses	9 491,97	4 659,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 825,39	8 190,66
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	21 361,89	21 936,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 500,00	499,47
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	45 881,06	35 769,03
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 521 985,65	1 455 371,60

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	15 600,00		16 035,00		-435	-2,70
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	1 743,90		411,00		1 332	324,09
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services			48,50		-48	-100,00
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	81 530,36		79 583,11		1 947	2,45
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	483 698,56		353 471,51		130 227	36,84
- Mécénats	9 160,00		306,36		8 854	N/S
- Legs, donations et assurances-vie			13 459,90		-13 459	-100,00
- Contributions financières	86 638,35		115 800,34		-29 162	-25,17
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	37 818,00		-3 856,31		41 674	N/S
Utilisations des fonds dédiés	14 465,22		13 000,00		1 465	11,27
Autres produits	182 034,51		301 796,32		-119 762	-39,67
Total des produits d'exploitation (I)	912 688,90		890 055,73		22 633	2,54
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	192 954,20		122 770,87		70 184	57,17
Aides financières	815,04		307,53		508	165,47
Impôts, taxes et versements assimilés	1 218,48		1 901,00		-683	-35,92
Salaires et traitements	135 006,26		115 328,21		19 678	17,06
Charges sociales	54 541,96		47 709,75		6 832	14,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 993,49		24 816,10		-4 823	-19,43
Dotations aux provisions	7 923,22		47 445,84		-39 522	-83,29
Reports en fonds dédiés	2 000,00		46 072,94		-44 072	-95,65
Autres charges	386 434,01		408 343,59		-21 909	-5,36
Total des charges d'exploitation (II)	800 886,66		814 695,83		-13 809	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	111 802,24		75 359,90		36 443	48,36
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	11 136,37		20 174,37		-9 038	-44,79
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	11 136,37		20 174,37		-9 038	-44,79
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées			219,00		-219	-100,00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)			219,00		-219	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	11 136,37		19 955,37		-8 819	-44,18



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	122 938,61	95 315,27	27 623	28,98
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	252,89	1 615,94	-1 363	-84,39
Sur opérations en capital	125,38	10 098,33	-9 973	-98,75
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	378,27	11 714,27	-11 336	-96,76
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	8 502,28	1 548,16	6 954	449,22
Sur opérations en capital		17 898,99	-17 898	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	8 502,28	19 447,15	-10 945	-56,27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-8 124,01	-7 732,88	-392	-5,06
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 094,00	5 409,40	-3 315	-61,28
Total des produits (I + III + V)	924 203,54	921 944,37	2 259	0,25
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	811 482,94	839 771,38	-28 289	-3,36
EXCEDENT OU DEFICIT	112 720,60	82 172,99	30 548	37,18

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	229 246,28	119 893,92		
Prestations en nature				
Bénévolat	781 643,52	530 009,46		
TOTAL	1 010 889,80	649 903,38		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	229 246,28	119 893,92		
Prestations				
Personnel bénévole	781 643,52	530 009,46		
TOTAL	1 010 889,80	649 903,38		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 521 985,65 €**

Le résultat net comptable est un excédent de **112 720,60 €**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 avril 2024.

I - NATURE DE L'ASSOCIATION

ADRA-France est une association sociale et humanitaire fondée à Lyon le 16 décembre 2007 régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Cette association résulte de la fusion de trois associations appelées membres fondateurs :

- Le secours adventiste de France-sud créé le 18/07/1988
- Le secours adventiste de France-nord créé le 05/07/2003
- Adventist Development and Relief Agency France créé le 12/07/1989

II – OBJET DE L'ASSOCIATION

Le but de cette association est d'assister matériellement ou moralement tous ceux qui sont dans le besoin, sans distinction d'appartenance ethnique, politique, philosophique ou religieuse en France et partout dans le monde.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels d'ADRA ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC (Autorité des Normes comptables) n°2018-06 du 5 décembre 2018 homologué par arrêté publié au JO du 30 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.



Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

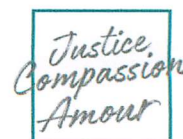
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 14^{ème} année de consolidation des comptes du siège avec les antennes locales
- En 2023, ADRA France a ouvert les antennes locales de Besançon, Clermont-Ferrand, La Celle Saint-Cloud, Le Mans et Lyon. Cette même année l'antenne d'Anduze-Alès a été fermée. Ainsi, à la fin de l'année, ADRA France comptait les 75 antennes suivantes (page 5 rapport d'activités 2023) :

RÉSEAU NATIONAL			
À la fin de l'année 2023, ADRA France comptait 75 antennes. Dans l'année, nous avons eu : • L'ouverture des antennes : Besançon, Clermont-Ferrand, La Celle Saint-Cloud, Le Mans et Lyon Est • La fermeture des antennes : Anduze-Alès			
Auvergne-Rhône-Alpes	Centre-Val de Loire	Île-de-France	Occitanie
Anancy	Bourges	Bagnole	Castres
Annemasse	Chartres	Champigny	Montpellier
Clermont-Ferrand	Orléans	Choisy-Orly-Thiais	Toulouse
Collonges	Tours	Coulommiers	
Grenoble 2		Dammarié-les-Lys	Pays de la Loire
Grenoble Jouhaux	Grand Est	Drancy	Angers
Lyon Est	Mulhouse	Evry	Le Mans
Lyon St-Clair	Nancy	La Celle Saint-Cloud	Nantes
Lyon Vendôme	Oberhoffen-sur-Moder	Mantes-la-Jolie	Vendée
Roanne	Reims	Massy	
Saint-Étienne	Strasbourg	Mitry-Mory	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Sud Ardèche	Troyes	Neuilly-sur-Seine	Aix-en-Provence
Thonon-les-Bains		Paris 13	Avignon
Valence	Hauts-de-France	Paris Grenelle	Gap-Alpes-du-Sud
	Creil	Paris Hispanique	Manosque
Bourgogne-Franche-Comté	Dunkerque	Paris IdF	Marseille-Centre
Besançon	Lille	Paris Lusophone	Nice
Dijon		Paris Vincent Auriol	Toulon
	Normandie	Puiseux-Pontoise	
Nouvelle-Aquitaine	Caen	Savigny-le-Temple	
Angoulême	Rouen	Stains	
Bordeaux		Versailles	
La Rochelle	Bretagne	Villiers-le-Bel	
Limoges	Rennes	Vincennes	
Périgueux			

RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2023 | 05



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 434 493 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 295	1 260		3 555
Immobilisations corporelles	422 067	11 861	7 558	426 370
Immobilisations financières	3 319			3 319
Autres immobilisations financières	1 249			1 249
TOTAL	428 930	13 121	7 558	434 493
Construction en cours	0	0	0	

Amortissements et provisions d'actif = 166 097 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 170	334		2 504
Immobilisations corporelles	151 492	19 659	7 558	163 593
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	153 662	19 993	7 558	166 097



Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Immobilisa. agencement logement	313 281	66 386	246 895	5, 10 et 25ans
Matériel de transport	90 330	74 447	15 883	4 ANS
Immobilisation mobilier	11 895	11 895	0	5 ANS
Immobilisation informatique	10 865	10 865	0	5 ANS
Immobilisations incorporelles	3 555	2 504	1 051	3 et 4 ans
Immobilisations financières	4 568		4 568	Non amortis
TOTAL	434 493	166 097	268 397	
Immobilisation en cours				

Etat des créances = 46 278 €

<i>Etat des créances</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Actif immobilisé			
Actif circulant	44 488	44 488	
Charges constatées d'avance	1 790	1 790	
TOTAL	46 278	46 278	

Produits à recevoir par postes du bilan = 14 767 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	14 767
Disponibilités	
TOTAL	14 767



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 10 814 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Prov. fin carrière	484	816	484		816
Prov. travaux	47 446		37 448		9 998
TOTAL	47 930	816	37 932		10 814

Etat des dettes = 45 881 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	702	702		
Dettes financières diverses	9 492	9 492		
Fournisseurs	8 825	8 825		
Dettes fiscales & sociales	21 362	21 362		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 500	5 500		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	45 881	45 881		

Charges à payer par postes du bilan = 5 500 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	5 500
TOTAL	5 500



Les capitaux propres : le tableau des variations

	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Fonds associatif sans droit de reprise	1 011 084	82 173		1 093 257
Résultat	82 173	30 547		112 721

Total	1 093 257	112 720		1 205 977
Subventions d'investissement	125		125	
Totaux fonds associatifs	1 093 382	112 720	125	1 205 977
Fonds dédiés	278 291	31 631	57 716	252 206
Totaux fonds propres	1 371 672	144 351	57 841	1 458 183

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation : 912 689 €

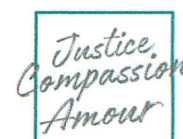
Le total des produits d'exploitation de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant HT	Taux
Cotisations	15 600	1,71 %
Ventes de biens et services	1 744	0,19 %
Produits de tiers financeurs	685 225	75,07 %
Utilisation des fonds dédiés	28 085	3,08 %
Autres produits	182 035	19,95 %
TOTAL	912 689	100,00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



AUTRES INFORMATIONS

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 14 767 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir (468700 & 468701)	14 767
TOTAL	14 767

Charges constatées d'avance = 1 790 €

Charges constatées d'avances	Montant
Charges constatées d'avance (48600+601)	1 790
TOTAL	1 790

Charges à payer = 5 500 €

Autres dettes	Montant
Charges à payer (46860100) Produits constatés d'avance	5 500
TOTAL	5 500

Le Compte Emploi Ressource :

En 2023, les fonds proviennent des dons et divers subventions reçus au niveau d'ADRA-France et des Antennes locales soit sous forme de dons manuels affectés ou non affectés.

Le montant des dons collectés par les Antennes locales est de 197 025 €. Les dépenses liées à leurs différentes activités s'élèvent à 152 079 €.

Les fonds recueillis dans les Antennes locales ont été principalement affectés aux missions sociales réalisées en France, lorsqu'ils n'étaient pas collectés suite à un appel reçu du siège. Dans ce dernier cas les fonds reçus ont été affectés en fonds dédiés.

Le siège a reçu des subventions issues des Fédérations et de l'Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes pour 48 000 € (UFACSA 35 000€, FACSAN 10 000 € et FACSAS 3 000 €).

La Fondation du protestantisme a versé à ADRA France 50 000 € en 2023 en faveur des projets suivants :

- Projet en France en soutien des réfugiés de l'Ukraine : 20 000 €
- Projet au Maroc : 15 000 €
- Projet au Liban (réalisé en 2024) : 15 000 €.



La Fondation La Cause pour projets à Madagascar 29 505,02 €

La Fondation TAO pour projet au Bangladesh 10 000 €

L'Association MadaSphère pour évaluation à Madagascar 2 133,33 €

Les engagements à réaliser sur ressources affectées représentent la somme de 31 630,80 €. Et les prélèvements en 2023 se sont élevés à 57 716,12 €.

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE AU 31/12/2023 (Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021)

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
SUISSE	31/12/2023	Association	Intérêts	Direct	Inscription en compte	3 419 €
PORTUGAL	31/12/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	100 €
CANADA	31/12/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	30 €
SUISSE	14/03/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	50 €
USA	11/02/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	20 €

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des administrateurs :

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'est versée aux administrateurs.

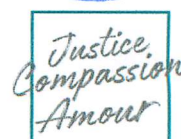
Commissariat aux comptes

Le commissaire aux comptes est : la Société SODECC AUDIT représentée par Monsieur Pierre PAPROCKI.

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant dans les charges de l'exercice 2023 au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 5 250,00 euros TTC.

Effectif moyen :

En 2023, l'effectif moyen a été de 4,5 salariés.



**Bénévolat :**

Pour la dixième année consécutive nous avons quantifié le nombre d'heures de bénévolat au niveau des sections locales, cela équivaut à 67 851 heures que nous avons valorisées sur la base du smic horaire 2023 soit 781 643,52 €. Les dons en nature ont été évalués à 229 246,28 €.

Indemnités retraite :

La provision pour indemnités de départ à la retraite est comptabilisée dans les comptes ; elle s'élève à 816,22 € au 31 décembre 2023.



TABLEAU DE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC PAR TYPE D'EMPLOIS

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		880 244,84 €
1 - MISSIONS SOCIALES *	652 444,78 €	652 444,78 €	1 - RESSOURCES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC	682 177,98 €	682 177,98 €
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	380 759,15 €		- Dons manuels non affectés	537 522,60 €	
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	129 055,38 €	
			- Legs et autres libéralités non affectés	- €	
			- Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	15 600,00 €	
- Actions réalisées directement	271 685,63 €				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	20 105,46 €		2 - AUTRES FONDS PRIVES	134 638,35 €	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	10 052,73 €			- €	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	10 052,73 €		3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	33 530,36 €	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4 - AUTRES PRODUITS	10 503,73 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	101 664,94 €				
3.1. Frais de communication	26 670,17 €				
3.2. Autres frais	15 290,70 €				
3.3. Amortissements	15 385,83 €				
3.4. Charges de personnel	44 318,24 €				
		652 444,78 €			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	774 215,18 €		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	860 850,42 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	- €		II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	31 630,80 €		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	57 716,12 €	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		26 085,32 €
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	112 720,56 €		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	- €	
V - TOTAL GENERAL	918 566,54 €		VI - TOTAL GENERAL	918 566,54 €	708 263,30 €
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		- €			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		- €			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		652 444,78 €	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		652 444,78 €
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		936 063,36 €
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales : 90 %	909 800,82 €		Bénévolat	781 643,52 €	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges : 10 %	101 088,98 €		Dons en nature	229 246,28 €	
Total	1 010 889,80 €		Total	1 010 889,80 €	



**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(article L.612-5 du Code de commerce)

*Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

ADRA FRANCE
Adventist Development and Relief Agency
130 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
SIREN : 505 033 803

Mesdames et Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



I - CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Convention n° 1 : subvention de fonctionnement reçue de l'association UFACSA « Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes »

- Description de la convention :
 - ⇒ L'association UFACSA a alloué une subvention de fonctionnement à ADRA FRANCE, d'un montant de 35.000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Convention n° 2 : subvention de fonctionnement reçue de l'association FACSAN « Fédération des Activités Culturelles et Sociales Adventistes du Nord de la France »

- Description de la convention :
 - ⇒ L'association FACSAN a alloué une subvention de fonctionnement à ADRA FRANCE, d'un montant de 10.000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Convention n° 3 : subvention de fonctionnement reçue de l'association FACSAS « Fédération des Activités Culturelles et Sociales Adventistes du Sud de la France »

- Description de la convention :
 - ⇒ L'association FACSAS a alloué une subvention de fonctionnement à ADRA FRANCE, d'un montant de 3.000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Convention n° 4 : refacturation de frais par l'association UFACSA « Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes »

- Description de la convention :
 - ⇒ L'association UFACSA a facturé à ADRA FRANCE les frais suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :
 - affranchissements, pour un montant total de 628 €.



II – CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle, intervenue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à AUDINCOURT le 17 mai 2024

Pour SODECC AUDIT SARL :
Pierre PAPROCKI
Commissaire aux Comptes associé
Gérant

